

Comité consultatif de la Réserve Naturelle Nationale de La Désirade

juillet 2018



Source : Jean-Philippe Vantighem, association Les Stermes et RN

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

SOMMAIRE	2
ACTIVITES ET OPERATIONS REALISEES SUR LA RESERVE NATURELLE EN 2017.....	4
1. OBJECTIF 1 : CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE GEOLOGIQUE ET NATUREL	5
2. OBJECTIF 2 : PROTECTION ET CONSERVATION DES ESPACES ET DES ESPECES PROTEGES	7
3. OBJECTIF 3 : SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT	19
4. OBJECTIF 4 : CREATION ET MAINTENANCE D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL ET DE DECOUVERTE DE MA RESERVE	19
5. COMMUNICATION ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT.....	15
6. RENFORCEMENT DE LA COOPERATION REGIONALE.....	20
7. OBJECTIF 7 : OPTIMISATION DES MOYENS POUR ASSURER LA QUALITE DES MISSIONS	19
PREVISIONS ET OBJECTIFS POUR 2018.....	21
REALISATION DU BUDGET 2017 ET BUDGET PREVISIONNEL 2018	23

Table des illustrations ■ ■ ■

Photo 1 : Croquis de Petite Terre et de La Désirade - Source : C. Pavis	4
Photo 2 : Jardin de Melocactus Intortus occupé par M.Berchel - Source : R.Berchel.....	5
Photo 3 : Couverture du rapport d'étude - Source : RN	6
Photo 4 : Zone d'étude de l'avifaune à Désirade - Source : RN.....	7
Photo 5 : enclos de régénération sur la réserve. Source : RN.....	8
Photo 6 : enclos Est de régénération sur la réserve. Source : RN.....	8
Photo 7 : enclos Ouest de régénération sur la réserve. Source : RN	8
Photo 8 : enclos de régénération. Source : RN	8
Photo 9 : Aménagement de la zone d'accueil de la réserve. Source : A. Saint-Auret	9
Photo 10 : installation du parking pour véhicules. Sources : A. Saint-Auret	9
Photo 11 : Panneau d'information sur la réserve. Source : E.Delcroix	9
Photo 12 : Pépinière à Désirade. Source : RN	10
Photo 13 : enclos extérieur à Désirade. Source : RN	10
Photo 14 : Melocactus intortus protégé – Source : Jean-Philippe Vantighem / association Les Sternes	11
Photo 15 : Disparition d'un Melocactus intortus protégé par une cloche. Source : RN	11
Photo 16 : capture de l'iguane commun en janvier 2017. Source : E.Delcroix	12
Photo 17 : couverture du topoguide. Source : RN.....	12
Photo 18 : Puzzle de la Pangée - Source : RN.....	13
Photo 19 : Carte de situation de la réserve et des bâtiments - Source : S. Le Loc'h.....	13
Photo 20 : vestige restauré et aménagé en salle d'exposition. Source : RN	14
Photo 21 : vestige de l'ancien bâtiment de stockage avant les travaux. Source : R.Dumont	14
Photo 22 : Panneaux affichés dans la salle d'exposition. Source : RN	15
Photo 23 : page d'accueil du site internet : www.reservesdesiradepetiteterre.com / Source : RN	16
Photo 24 : PEDT - animation plantation de graines locales - Source : RN	17
Photo 25 : animation géologique - Source : RN	17
Photo 26 : expérience avec du HCL - Source : RN	17
Photo 27 : Explication de la Pangée avec un support puzzle - Source : RN.....	17
Photo 28 : Visite de la réserve géologique. Source : RN.....	18
Photo 29 : Nettoyage du littoral désiradien. Source : RN	18
Photo 30 : Animaux d'élevage en divagation sur la réserve. Source : A.Levesque.....	20
Photo 31 : Animaux d'élevage en divagation sur la réserve. Source : A.Levesque.....	20
Photo 32 : Enclos de protection d'un Melocactus détruit et cactus volé. Source : E.Delcroix	20
Photo 33 : Véhicule dans le périmètre de la réserve. Source : E.Delcroix.....	20
Photo 35 : jardin occupé par M.Berchel. Source : R.Gautier.....	20
Photo 34 : Melocactus intortus présents dans le jardin occupé par M.Berchel. Source :R.Gautier.....	21
Tableau 1 : programme de renforcement de la population de Gaïacs. Source : RN	10
Tableau 2 : chef de commissionnement selon les agents. Source : RN	19

Activités et opérations réalisées sur la réserve naturelle en 2017 ■■■

Le comité consultatif du 3 avril 2014 a acté le fait que les actions visant les espèces protégées ou ayant une forte valeur patrimoniale qui sont programmées dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle puissent bénéficier à l'ensemble du territoire désiradien.

La plupart des actions décrites ci-dessous ont été mises en œuvre en ce sens. Elles se déclinent selon les thématiques suivantes :

- Amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégés
- Protection et conservation des espaces et espèces protégés
- Surveillance du territoire et police de l'environnement
- Création d'infrastructures d'accueil et de découverte de la réserve
- Communication et éducation à l'environnement
- Renforcement de la coopération régionale et internationale
- Optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions



Photo 1: Croquis de Petite Terre et de La Désirade - Source : C. Pavis

1. Objectif 1 : Connaissance et suivi continu du patrimoine géologique et naturel

1.1 Suivre la population des cactées : *Melocactus intortus*

1.1.1 SE 06 : Suivi global de la population de *Melocactus intortus* de la réserve et SE 07 : Suivi de la population de *Melocactus intortus* sur des stations identifiées

La réserve naturelle de La Désirade et les terrains avoisinants sur l'île sont des milieux secs propices à plusieurs espèces de cactées : rakét, cierges et le *Melocactus intortus* appelé « Tèt a langlè », qui est une espèce protégée.

Plusieurs actions de protection et de conservation pour le *Melocactus intortus* ont été réalisées en 2017 :

- ✚ 10/01-24/02/2017 : une stagiaire, Soana Montout, a été accueillie au sein de l'association Titè pour réaliser une étude « Suivi de la population de *Melocactus intortus* sur la réserve naturelle de la Désirade ». L'étude a permis de recenser les individus protégés et d'obtenir des données sur la dynamique de la population sur la réserve via un suivi global par transect.
- ✚ 12/10/2017 : un suivi individuel sanitaire a été réalisé sur tous les individus protégés
- ✚ 13/04/2017 : une rencontre avec l'association des éleveurs de Désirade s'est déroulée à Désirade pour discuter des enjeux de préservation de cette espèce. Cette rencontre a permis de faire un point sur la situation : les animaux présents dans ou à proximité de la réserve sont essentiellement des cabris en divagation. Les éleveurs disposent de petits troupeaux qui sont le plus souvent laissés en libre circulation. Les animaux détruisent les cactées soit par piétinement soit pour s'abreuver en période de carême. Il est difficile de lutter contre cette pratique qui est bien ancrée à Désirade.
- ✚ Un partenariat avec l'éleveur Raoul Berchel a été mis en place. Monsieur Berchel possède un jardin de *Melocactus intortus*. Les individus sont en meilleure santé que ceux présents sur la réserve et certains sont suffisamment âgés pour se reproduire. Le partenariat vise à soutenir Monsieur Berchel dans la protection de ses individus.



Photo 2 : Jardin de *Melocactus Intortus* occupé par M.Berchel - Source : R.Berchel

1.2 Suivre et améliorer les connaissances sur les oiseaux nicheurs et migrateurs

1.2.1 SE 09 : Suivre la reproduction des oiseaux marins et limicoles, SE 10 : Suivre les autres populations d'espèces nicheuses, SE 11 : Suivre la dynamique saisonnière et migratoire des oiseaux présents sur les salines et la Réserve

Depuis 2013, l'association AMAZONA a une convention d'étude avec l'association Titè pour le suivi de l'avifaune sur l'île de la Désirade.

Cette étude se décompose en plusieurs suivis :

- Le suivi de la reproduction de la petite Sterne et d'autres espèces nicheuses (Gravelot de Wilson, Huitrier d'Amérique, Échasse d'Amérique)
- Le suivi de l'ensemble de l'avifaune sur la réserve naturelle et les salines
- Le suivi des oiseaux marins nicheurs
- Le suivi temporel des oiseaux communs

Cette étude a fait l'objet d'un rapport qui a été diffusé en 2017 et il est disponible sur le site Internet des réserves. Au total 159 espèces ont été recensées sur cette île.

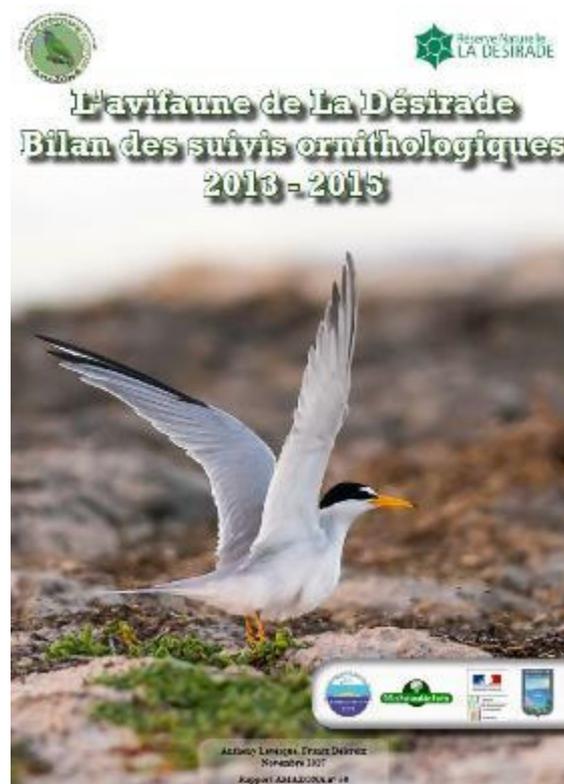


Photo 3 : Couverture du rapport d'étude - Source : RN

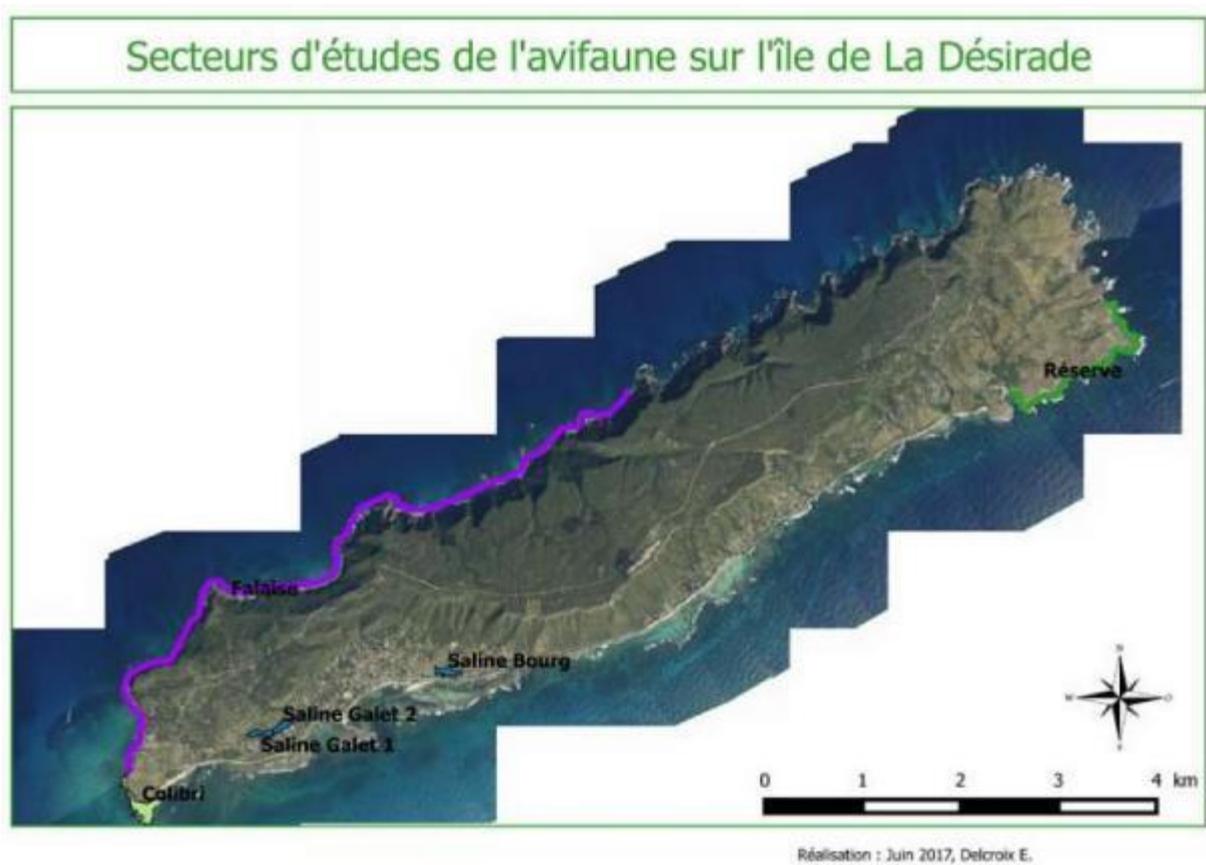


Photo 4 : Zone d'étude de l'avifaune à Désirade - Source : RN

2. Objectif 2 : Protection et conservation des espaces et des espèces protégés

2.1 protéger et conserver les milieux terrestres

2.1.1 AD 05 : Mise en défens de parcelles

Deux enclos de 36 m² ont été mis en place sur la Pointe Mancenillier. Ces deux petites surfaces soustraites au pâturage des cabris divaguant servent de témoins par rapport aux surfaces adjacentes qui subissent le surpâturage. Les enclos ont été entretenus suite à l'altération de la rouille. Un suivi de la régénération de la végétation est effectué par l'équipe de la Réserve. Les données recueillies sont d'une part le recouvrement spécifique, c'est-à-dire le recouvrement de chacune des strates présentes et le recouvrement de chacune des espèces au sein des strates, et d'autre part la diversité spécifique : le nombre total d'espèces. Ces informations permettent d'avoir une vision plus précise dans le temps de la vitesse de recolonisation des espèces.

Liste des espèces présentes dans les enclos :

- Ti Baume – *Croton flavens*
- Véronique bord de mer - *Evolvulus convolvulus*
- Amaranthe bord de mer – *Blutaparon vermiculare*
- Pourpier - *Portulaca oleracea*
- Cactus Tête à l'anglais - *Melocactus intortus*
- Graminée – *Sporobolus pyramidatus*
- Graminée - *Fimbristylis cymosa subsp. Spathacea*
- Ti teigne – Teigne bord de mer – *Pectis humifusa*
- Chiendent bord de mer – *Sporobolus virginicus*

Une réflexion sur la mise en place d'un suivi régulier via l'utilisation d'un outil de type drone est en cours. Un premier essai de photographie aérienne a été réalisé le 6 mars 2017. Nous réfléchissons à la mise en place d'une technique d'analyse des données récoltées par photographie aérienne.



Photo 5 : enclos de régénération sur la réserve.
Source : RN



Photo 7 : enclos Ouest de
régénération sur la réserve.
Source : RN



Photo 6 : enclos Est de
régénération sur la réserve. Source :
RN



Photo 8 : enclos de régénération. Source : RN

2.1.2 TU 01 : Balisage et aménagement du sentier et TE 01 : Nettoyage des sites

Le site étant situé en bord de mer, de nombreux déchets, le plus souvent apportés par la mer, s'accumulent sur les plages. Afin d'offrir un site accueillant, le personnel de la réserve fait régulièrement des opérations de nettoyage durant ses missions.

Différentes actions sont réalisées pour entretenir ce site et assurer un accès sécurisé :

- ✚ L'entretien de la végétation aux abords de la réserve
- ✚ la mise en place d'une signalétique délimitant la réserve : les panneaux de signalétiques de la réserve ont été réparés après le passage des cyclones en septembre 2017
- ✚ l'installation de panneaux réglementant le site et pour lutter contre le prélèvement d'espèces protégées
- ✚ L'aire de stationnement à l'entrée de la réserve a été aménagée. Elle a pour objectif d'organiser le stationnement et limiter le risque de pénétration de véhicule sur la réserve. Cette zone d'accueil permet également d'informer les usagers de la réglementation.



Photo 9 : Aménagement de la zone d'accueil de la réserve.
Source : A. Saint-Auret



Photo 10 : installation du parking pour véhicules. Sources : A. Saint-Auret



Photo 11 : Panneau d'information sur la réserve. Source : E.Delcroix

2.2 Assurer la conservation d'espèces protégées

2.2.1 SE 21 : Entretien de la pépinière de Gaïacs

La population de Gaïacs sur la réserve naturelle de Petite Terre est constituée d'individus âgés, souvent en mauvais état sanitaire. Aucune régénération naturelle *in situ* permettant de consolider la population n'est observée, malgré les observations et les expérimentations réalisées depuis une quinzaine d'années. C'est pourquoi le comité consultatif a validé lors de sa réunion d'avril 2014 le principe de la mise en place d'un programme de restauration de cette population. Il consiste à prélever des graines sur les arbres de Petite Terre et de les semer à la Désirade où nous avons construit une pépinière. Les jeunes plants issus de ces graines ont vocation à être replantés sur la réserve naturelle de Petite Terre. La récolte, le transport et l'utilisation des semences de cette espèce protégée est soumise à autorisation. 1000 graines ont été récoltées, transportées et mises en pot individuel à la Désirade par les gardes suivant un protocole strict afin d'assurer le meilleur taux de réussite possible.

Ce programme a été réalisé en plusieurs étapes :

ACTIONS	DATE DE RÉALISATION
Sélection de plants-mère sur la réserve	Juin-juillet 2014
Récolte de 1000 graines des plants-mère sélectionnés	30 septembre 2014 - 05 janvier 2015
Mise en culture dans la pépinière à Désirade	Octobre 2014 – février 2018
Transfert au fur et à mesure dans un enclos extérieur à proximité de la pépinière	Aout 2016 – février 2018
Plantation à Petite Terre	Janvier 2017 – février 2018 (plantation arrêtée durant le carême). 234 individus plantés

Tableau 1 : programme de renforcement de la population de Gaïacs. Source : RN

Une fois les graines récoltées, elles ont été mise sous pépinière sur le terrain de la maison des gardes à Désirade. Au fur et à mesure les plants ont été transférés dans un enclos extérieur à proximité de la pépinière afin d'habituer les individus aux conditions climatiques. Puis les individus ont été emmenés sur la réserve de Petite Terre pour être plantés sur les différents sites.



Photo 12 : Pépinière à Désirade. Source : RN



Photo 13 : enclos extérieur à Désirade. Source : RN

Lors de leur passage en pépinière les plants ont bénéficié d'un suivi sanitaire et d'un entretien régulier : désherbage, arrosage, surveillance prédation, surveillance état général. Plusieurs actions de repotage au cours de l'année 2017 ont été réalisées suivant la croissance des plants.

Un rapport reprend cette action en détail : « Projet de renforcement de la population de Gaïac (*Gaïacum officinale*) sur la réserve naturelle des îlets de la Petite Terre », il est téléchargeable sur le site internet des réserves de La Désirade : www.reservesdesiradepetiteterre.com

2.2.2 SE 20 : Mise en défens de *Melocactus intortus*

De nombreux *Melocactus* ont disparu depuis 3 ans. Les causes de cette diminution d'effectif sont diverses. Les cabris ne sont pas a priori les seuls à s'attaquer à ces cactées : en effet des chenilles de *Cactoblastis cactorum* ont été repérées sur le terrain. Ces chenilles sont responsables de la disparition de ces cactées aux Saintes. Cependant nous ne sommes pas encore en mesure de savoir si la chenille est responsable de la mort des cactées. Il se pourrait qu'un champignon tellurique cause également des dégâts.

Afin de lutter contre la prédation et la dégradation d'individus par les cabris en divagation, des protections individuelles ont été installées autour de *Melocactus intortus* identifiés sur en réserve et à proximité de la réserve en 2016.

En 2017 la mise en place de protections individuelles s'est poursuivie afin d'éviter la dégradation d'individus par les cabris en divagation. Au total 111 *Melocactus* sont protégés et font l'objet d'un suivi régulier de leur croissance et état sanitaire.

Le 12 octobre 2017 un suivi sanitaire a été réalisé avec l'outil TDS afin de rentrer toutes les informations dans une base de données. Ce suivi sanitaire a permis également de mettre en évidence le prélèvement de plusieurs individus et la destruction d'enclos offrant aux cabris l'opportunité de se nourrir en abîmant l'individu.



Photo 14 : *Melocactus intortus* protégé – Source : Jean-Philippe Vantighem / association Les Stermes



Photo 15 : Disparition d'un *Melocactus intortus* protégé par une cloche.
Source : RN

2.2.3 PO 03 : Mise en place de tournées spécifiques de recherche d'espèces invasives



Photo 16: capture de l'iguane commun en janvier 2017. Source : E.Delcroix

En fin d'année 2016, une observation d'un mâle iguane commun adulte a été faite sur l'île de La Désirade à Beauséjour. Deux mois plus tard, en janvier 2017, l'individu a été capturé par l'équipe de la réserve. L'animal a été transmis ensuite au service de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Suite à cette capture des tournées d'observation et de recherche d'autres individus de cette espèce ont été mise en place. En février, une observation possible d'un iguane commun a été faite au souffleur. En juin 2017, une nouvelle observation possible d'un iguane commun a été faite à proximité de la stèle du maire Mathurin côté mer.

Du matériel a été mis à disposition pour faciliter la capture d'individus : canne, filet, sac,...

Parallèlement des affiches ont été distribuées sur l'île de La Désirade et positionnées à des endroits stratégiques pour prévenir de l'observation d'iguane commun sur l'île.

Un effort de mobilisation a été réalisé par les volontaires de l'association Titè pour venir apporter un soutien à l'équipe sur place et permettre la multiplication des tournées de recherche. La population a apporté son soutien en relayant toute information utile concernant cette recherche auprès de l'équipe.

3. Objectif 3 : Communication et éducation à l'environnement

3.1 Sensibiliser les publics à la protection et à la conservation des écosystèmes et des espèces emblématiques et aux risques naturels potentiels

3.1.1 PI 03 : Réalisation d'un topoguide

Un livret géologique est mis à disposition du grand public via son téléchargement sur le site internet des réserves de La Désirade : www.reservesdesiradepetiteterre.com. Ce document est une invitation à la découverte de l'histoire de La Désirade, de sa création jusqu'à aujourd'hui.

Cet outil permet au grand public de se déplacer sur trois sites de la réserve pour découvrir des affleurements géologiques caractéristiques de l'île :

-  Site 1 : Baie Mahault, une histoire géologique récente
-  Site 2 : les abords de l'ancienne station météo
-  Site 3 : la falaise littorale au Nord de Ravine Glaude

La réglementation y est également précisée.

Ce document donne des informations sur la faune et la flore emblématiques de l'île :

-  L'Iguane des Petites Antilles
-  Le Ti Baume
-  Le Tête à l'anglais
-  La Petite Sterne
-  Le mancenillier
-  L'Agave

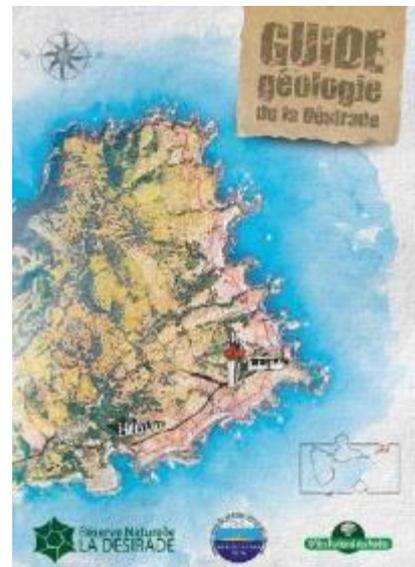


Photo 17 : couverture du topoguide. Source : RN

3.1.2 PI 04 : Réaliser des supports de communication



Afin de réaliser des animations auprès d'un public scolaire, un nouveau support pédagogique a été créé. Un puzzle de la Pangée permet de resituer les continents lors de cette période géologique pour ensuite aborder la naissance de l'île de La Désirade.

Une animation type sur la géologie a été mise en place pour permettre à l'ensemble de l'équipe d'animer des sorties géologiques avec un public scolaire.

Photo 18 : Puzzle de la Pangée - Source : RN

3.1.3 PI 01 : Réaliser une exposition permanente

Afin de pouvoir présenter au public les panneaux de découverte de la géologie au sein de la réserve, l'équipe de la réserve a restauré les vestiges d'un ancien bâtiment de stockage de coton. Une salle d'exposition a été installée dans ces vestiges pour permettre aux opérateurs touristiques de compléter leur circuit de découverte de l'île, et aux visiteurs et à la population locale de disposer d'information sur la géologie sur le site.

Plusieurs vestiges se trouvent sur la réserve et à ses abords :

-  Le four (1)
-  La citerne (2)
-  Un ancien bâtiment de stockage du coton (3)
-  Un bâtiment d'habitation en ruines (4)



Photo 19 : Carte de situation de la réserve et des bâtiments - Source : S. Le Loc'h



Photo 21 : vestige de l'ancien bâtiment de stockage avant les travaux. Source : R.Dumont



Photo 20 : vestige restauré et aménagé en salle d'exposition. Source : RN

Cet espace pédagogique regroupe 7 panneaux didactiques expliquant les différentes approches des phénomènes géologiques :

- La tectonique des plaques : comment ça marche ?
- Entre Atlantique et Pacifique ça bouge dans la Caraïbe
- Entre calcaire et volcan. Deux Guadeloupe pour la géologie
- L'île de la Désirade, figure de proue de la Guadeloupe
- Réserve de la Désirade. Des roches, des phénomènes... Une histoire géologique à découvrir !
- Il y a 150 millions d'années. Les plus vieilles roches de la Caraïbe.
- Il y a 120 000 ans. Coraux, huîtres et lambis servis en terrasse.



Photo 22 : Panneaux affichés dans la salle d'exposition.
Source : RN

Un panneau sur les principales espèces protégées ou à forte valeur patrimoniale est également affiché dans la salle d'exposition :

- Iguane des Petites Antilles, Scinque de la Désirade, Tèt a langlè, Gaïac, Petite Sterne.

3.2 Diffuser les missions et actions de la réserve et de son patrimoine

3.2.1 PI 06 : Actualiser le site internet

En 2010, le site internet pour la réserve naturelle de Petite Terre a été créé par la société Guadeloupe Développement.net. Suite à la création de la réserve naturelle de La Désirade en 2011, des informations ont été ajoutées sur le site internet.

En 2017, un nouveau site internet a été créé pour les deux réserves : Petite Terre et La Désirade. La structure du site a été remodelée et de nouvelles informations sont mises à disposition. Le nouveau site permet désormais, outre l'accès aux informations sur les réserves, aux plaisanciers de réserver en ligne l'accès aux mouillages pour se rendre sur la réserve de Petite Terre.

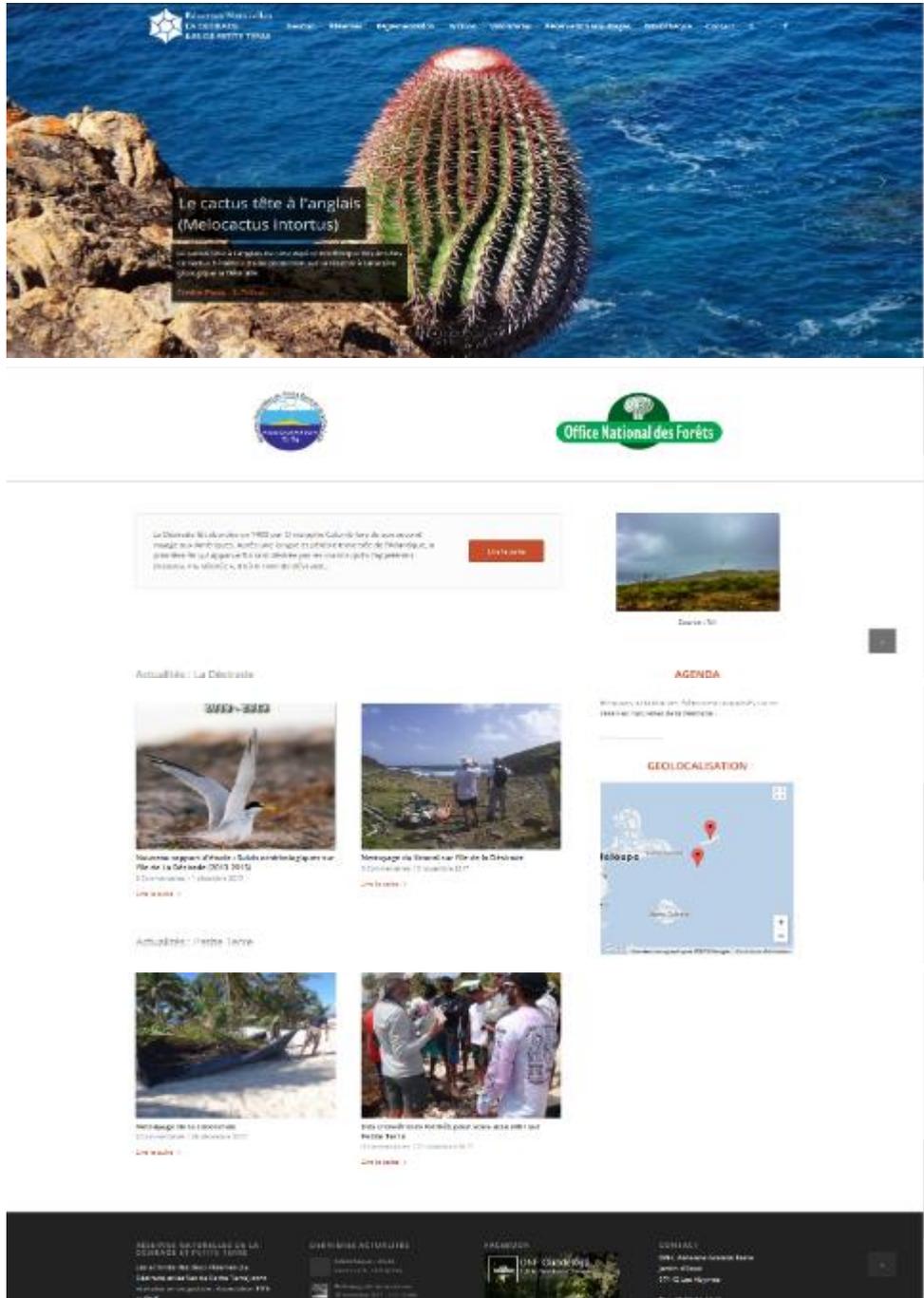


Photo 23 : page d'accueil du site internet : www.reservesdesiradepetiteterre.com/ / Source : RN

3.3 Poursuivre l'éducation à l'environnement

3.3.1 PI 12 : Poursuivre les interventions pédagogiques en milieu scolaire



Photo 24 : PEDT - animation plantation de graines locales - Source : RN

Durant le mois de janvier et de février 2017, un partenariat s'est établi entre l'association Titè et l'école primaire de La Désirade. Plusieurs animations ont été réalisées par un agent de la réserve, Léa Trifault, dans le cadre du PEDT¹. Les enfants ont participé au repotage des gaïacs dans la pépinière. Ils ont participé à des ateliers sur les plantes et les arbres.

En février 2017, les élèves en classe primaire CM1-CM2 de l'école de La Désirade ont réalisé une sortie sur la réserve géologique de La Désirade. Cette sortie a été l'occasion de découvrir la réserve, son patrimoine historique et naturel et les espèces emblématiques présentes autour de plusieurs ateliers :

- une course d'orientation sur les affleurements géologiques
- la visite de la réserve par des expériences scientifiques et l'utilisation de supports pédagogiques



Photo 25 : animation géologique - Source : RN

Les enfants en classe de CM1-CM2 de l'école primaire des Abymes ont participé au mois de mars à une animation sur la réserve, à la découverte de la géologie de leur île. Des petites expériences scientifiques et l'utilisation de supports pédagogiques ont permis au jeune public de découvrir de manière ludique l'histoire géologique de leur île.



Photo 26 : expérience avec du HCL - Source : RN



Photo 27 : Explication de la Pangée avec un support puzzle - Source : RN

¹ Projet éducatif et territorial

3.3.2 PI 13 : Poursuivre les interventions auprès d'un public adulte et des associations

L'association Bwa Lansan a fait appel à l'équipe des réserves pour animer une sortie auprès d'un jeune public adulte désireux de s'investir professionnellement dans le milieu de l'environnement. Cette sortie a été l'occasion de transmettre aux jeunes guadeloupéens l'importance de protéger leur patrimoine naturel et de leur faire découvrir les métiers de l'environnement.

Suite à cette animation, un jeune adulte de l'association Bwa lansan a souhaité s'investir dans l'environnement et a participé en tant qu'animateur lors d'une sortie sur la réserve de Petite Terre avec un public de jeunes enfants. Cette sortie a été l'occasion de l'assister dans cette animation.

La collaboration avec cette association a été une réussite, d'autres sorties ont été réalisées sur la réserve de Petite Terre.

Le 06/04/2017, une formation a été proposée à un public enseignant par Mme Robin, enseignante d'SVT. L'équipe des réserves a été sollicitée pour intervenir auprès de ce groupe sur la réserve et aborder plusieurs thématiques : l'avifaune, la protection d'espèces emblématiques, les actions réalisées sur les réserves et les milieux naturels présents sur l'île de La Désirade.

L'association sportive et culturelle de la Police a fait appel à l'équipe des réserves le 02 septembre 2017 pour réaliser une visite guidée de la réserve en sensibilisant le public aux actions mises en place sur ces sites protégés.

Chaque année, la DEAL et l'École de la mer organisent une Journée Régionale de Nettoyage des fonds-marins et du littoral guadeloupéen. À l'occasion de la 13^{ème} édition de cet évènement,



Photo 29 : Nettoyage du littoral désiradien.
Source : RN



Photo 28 : Visite de la réserve géologique. Source :
RN

L'association Titè et la municipalité de La Désirade en partenariat avec l'ONF et l'Office Municipal du Tourisme de La Désirade, ont organisé une opération de nettoyage sur le littoral désiradien le weekend du 21 et 22 octobre 2017. Une vingtaine de bénévoles ont participé à cet évènement. L'opération de nettoyage s'est déroulée le samedi 21 octobre et le dimanche 22 octobre a été consacré à la visite de la réserve à caractère géologique.

4. Objectif 4 : Optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions

4.1 Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation en vigueur

4.1.1 PO 04 : Renforcer la coordination des différents moyens de police sur le territoire

En 2017, il y a 233 jours-hommes réalisés sur la réserve naturelle de la Désirade et une présence sur 167 jours (46% des jours de l'année). Les missions sont menées généralement seul (68% des missions), sauf pour les missions où il y a des travaux importants ou des missions spéciales en police. Un agent est affecté à La Désirade à raison de 12 à 15j par mois à tour de rôle.

Nous estimons que 25% du temps de présence sur La Désirade est consacré à la surveillance, il y a donc en 2017, 42 jours-hommes en matière de police.

En 2017, une seule procédure judiciaire a été ouverte contre X. Elle concerne le vol de deux cactus tête à l'anglais qui est une espèce protégée.

Il y a eu également un éleveur qui a fait l'objet d'un avertissement, pour divagation d'animaux d'élevage dans la réserve.

Les agents font essentiellement de la prévention et de l'information sur la réserve.

Les problèmes rencontrés sont les suivants :

- Circulation des véhicules en espaces naturels
- Divagation des animaux d'élevage (nécessité d'acquiescer un téléobjectif)
- Vol de cactus tête à l'anglais
- Abandon de déchet

Au 31 décembre 2017, l'association Titè compte 5 agents commissionnés et assermentés

Chef de commissionnement	Nombre d'agents	Zone géographique
Réserve Naturelle espace terrestre (Code de l'environnement)	5	Les réserves naturelles de la Petite Terre et de la Désirade
Réserve Naturelle espace terrestre (Code rural et de la pêche maritime)	1	La réserve naturelle de la Petite Terre
Patrimoine naturel (faune et flore protégée, géologie)	2	Guadeloupe
	3	Les réserves naturelles de la Petite Terre et de la Désirade
Circulation des véhicules en espaces naturels	2	Guadeloupe
	3	Les réserves naturelles de la Petite Terre et de la Désirade
Garde du littoral	2	Les terrains du conservatoire du littoral sur la Guadeloupe et le DPM des réserves
	2	Le DPM des réserves

Tableau 2 : chef de commissionnement selon les agents. Source : RN



Photo 30 : Animaux d'élevage en divagation sur la réserve. Source : A.Levesque



Photo 31 : Animaux d'élevage en divagation sur la réserve. Source : A.Levesque



Photo 32 : Enclos de protection d'un Melocactus détruit et cactus volé. Source : E.Delcroix



Photo 33 : Véhicule dans le périmètre de la réserve. Source : E.Delcroix

5. Renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale

5.1 Renforcer l'implication dans les projets de coopération au niveau local

5.1.1 Concertation avec les partenaires locaux et acteurs locaux



Photo 34 : jardin occupé par M.Berchel.
Source : R.Gautier

Un projet avec M.Berchel pour la protection des *Melocactus intortus* présents sur le jardin qu'il occupe à Baie-Mahault est en cours de réflexion.

Il s'agirait d'intervenir pour aider M.Berchel à délimiter son jardin et positionner du grillage autour pour éviter l'introduction de cabris sur cet espace. Un panneau sera également installé dans le jardin pour sensibiliser les visiteurs et apporter des connaissances sur cette espèce.

Le *Melocactus intortus* est une cactacée endémique des Antilles. Cette espèce est protégée par l'arrêté ministériel du 26 décembre 1988 et l'arrêté du 26 février 2006 en Guadeloupe. Cette espèce est convoitée par les collectionneurs et fait face à une forte prédation de cabris sur l'île de La Désirade. Le jardin de Monsieur Berchel présente plus de 50 individus de tous les âges. Sur l'île de La Désirade peu de Tête à l'Anglais en âge de se reproduire subsistent suite aux prédatations. Les individus présents sur ce site assurent une partie de la régénération naturelle sur l'île de La Désirade.



Photo 35 : *Melocactus intortus* présents dans le jardin occupé par M. Berchel. Source : R. Gautier

Prévisions et objectifs pour 2018 ■■■

2. Objectif 2 : Protection et conservation des espaces et des espèces

2.1 Protéger et conserver les milieux terrestres

2.1.1 *Projet d'aménagement de la Pointe Colibri*

La réserve participera au projet d'aménagement de la Pointe Colibri en collaboration avec l'équipe du Plan National d'Actions pour l'iguane des Petites Antilles, selon les financements attribués.

2.2 Assurer la conservation d'espèces protégées

2.2.1 *PO 03 : Mise en place de tournées spécifiques de recherche d'espèces invasives*

La réserve participera à la « veille » Iguane commun pour éviter toute nouvelle introduction de cette espèce et capturer les individus iguanes communs observés sur l'île.

2.2.2 *Mise en place d'un enclos de réintroduction du Melocactus intortus*

Une réflexion sera proposée sur la délimitation de sites pour la réintroduction de cette espèce suite au partenariat développé avec l'association les Cactophiles des Antilles.

3. Objectif 3 : Communication et éducation à l'environnement

3.1 Sensibiliser les publics à la protection et la conservation des écosystèmes et des espèces emblématiques et aux risques potentiels

3.1.1 *PI 02 Création d'un sentier de découverte sur le thème de la géologie*

Un projet pour 2018 est de proposer une application multimédia permettant la visite d'un sentier de découverte de la réserve. Les visiteurs utiliseront leur smartphone ou tablettes pour se connecter à une application qui les guidera sur différents sites en donnant des informations sur le patrimoine naturel, historique, géologique et sur les actions de protection et de conservation réalisées sur cette réserve.

3.4 Promouvoir le développement socio-économique de La Désirade à travers la réserve naturelle

3.4.1 *Participer au projet « formation lapidaire »*

La réserve apportera son soutien au projet « formation lapidaire ».

5. Objectif 5 : Renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale

5.3 Renforcer l'implication dans les plans nationaux d'actions

5.3.1 AD 24 Participer au plan de restauration tortues et au réseau tortues marines Guadeloupe

La réserve participera à l'animation du réseau tortues marines à La Désirade

Réalisation du budget 2017 ■■■

RNN géologique de La désirade réalisation du budget 2017									
Dépenses					Recettes				
	Charges		Prévu	n° Compta	Réalisé	Produits	n° compta	Prévu	Réalisé
60	Achats		26100						
60	Prestations de service	Etudes	10000	604	6709,85	Taxe sur les passagers transportés, Taxe Barnier	70	14000	23879,8
		Gestion ONF	14000	604	14000				
60	Achats non stockés	Carburant, fournitures, équipement et billet bateau	600	602+606	3001,93				
60	Autres fournitures	Petite équipement et fourniture pour la maison des gardes	1500	6152+6155	190,24	Subvention Etat Deal	74	75150	75150
						Subvention Région	75	10346	281
61	Services extérieurs		13300						
61	Location	Location immobilière et mobilière (loyer+charges)	6000	613+614	5565	Cotisation des membres	86	250	200
61	Création et maintenance des infrastructures d'accueil (entretien véhicule et maison)	Mise en valeur du patrimoine géologique de la réserve	5000	61552	415,71				
61	Assurance	Véhicule et RC	2300	616	2518,35	Produits divers	758		
	Frais séminaires et colloques			6185	270			0,16	
62	Autres services extérieurs		14100			Reprise sur prov d'expl.	7815		1600
62	Communication et publication	Communication grand public et éducation à l'environnement	6600	6233+6237	10726,83	Transfert charges d'exploitation	791		825,48
62	Voyage, déplacement, missions		2000	6251	1492,23				
62	Frais postaux et téléphoniques		1000	626	947,59				
62	Commissaire aux comptes, expert comptable, services bancaires		3500	627+6226	2497,74				
62	Frais de mission et réception		1000	6256+6257	1350,24				
63	Impôts et taxe		900	6333	539,05				
64	Charges du personnel		34000						
64	Rémunération et charges pour le personnel équivalent à 1 ETP		34000	64+65	29585,08				
68	Dotations aux amortissements		1000	68	4121,83				
86	Contributions volontaires en nature		16400				86	16400	1929,22
	Total dépenses		105800		83931,67	Total recettes		105800	103866

Table des annexes ■■■

1 - Compte rendu de l'assemblée générale de Titè de l'exercice 2015	P 25
2 – Compte rendu de l'assemblée générale de Titè de l'exercice 2016	P 30
3 – Compte rendu de l'assemblée extraordinaire le 05 juillet 2017	P 33
4 – Compte rendu du comité consultatif du 04 avril 2017	P 35
5 – Budget prévisionnel pour l'année 2018	P 38
6 – Décret portant création de la réserve naturelle nationale de La Désirade	P 39

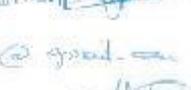
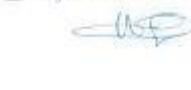


Assemblée Générale Ordinaire 2015

Le 5 juillet 2017

La Capitainerie, 97127 La Désirade

Liste des présents et procurations

Nom / Prénom	Structure	e-mail / téléphone	signature
Jules Marthe	FLuc	marthe.jules@7b & comp. FR	
DURAND René	ONT	rene.durand@out.ti	
CLERY Yvonne Christine	Elve	christineclery@live.fr	
LEBRANE	Raoul	Président Titè	
CRAMENA Claudine	CC	La Désirade Ti-3 01/mar. 6 em 06 90 59 56 15	
DEBON Eric	Titè		
Nathalie Bondy	OMI Desirade	omb.desirade @gmai.com	
TEUBERTHE Katia	Jobéaut	Katia.teuberthe@gmai.com	
LEBRANE Lucilia	Adhérent	lucilia.lebrane@gmai.com	
			

Procurations : Emile SPENO (membre d'honneur), Jean-Louis PESTOUR (ONF, membre de droit), Cédric RUTIL (Trésorier, membre qualifié), Aurélie PLUTON (Secrétaire, membre qualifiée) et Alain PIBOT (Conservatoire du Littoral, membre de droit).



Assemblée Générale Ordinaire 2015 Le 5 juillet 2017 La Capitainerie, 97127 La Désirade

Compte-rendu et relevé de décisions

A 9h30, Le Président ouvre l'assemblée générale, la feuille d'établissement est remplie par les présents, le point est fait sur les procurations, le quorum est atteint.

Dans son discours d'introduction le Président, Monsieur Raoul LEBRAVE, remercie la collectivité pour l'accueil des assemblées générales ordinaires de 2015 et 2016, ainsi que de l'assemblée générale extraordinaire. Il annonce la tenue au 4^{ème} trimestre 2017 d'une assemblée générale électorale. Il précise que l'association a obtenu pour les 4 prochaines années des financements européens à travers le fonds FEDER et que la gestion de ces nouveaux fonds nécessite d'être à jour dans les démarches administratives de l'association et de consolider le conseil d'administration. Il mentionne le recrutement prochain d'une nouvelle personne au sein de l'association.

Il passe ensuite la parole à la collectivité pour le discours d'introduction.

Le discours d'introduction de la collectivité représentée par Madame Marie-Christine CLEVY: Elle remercie le Président et l'ensemble des participants pour la tenue de ces assemblées. Elle souhaite que la collectivité et l'association poursuivent leur travail ensemble dans les meilleures conditions. Elle souligne l'importance d'impliquer la population dans les actions menées par les gestionnaires des réserves, d'améliorer et de fluidifier la communication pour obtenir l'adhésion d'un maximum de personnes.

Raoul LEBRAVE rappelle la nécessité de diversifier les moyens de communication et d'information auprès du grand public, via les réseaux sociaux (facebook par exemple) et le site internet.

Il précise que l'association aura très prochainement un site Internet renouvelé sur lequel l'actualité sera mise à jour régulièrement permettant à toute personne de suivre les actions menées ou les informations sur les réserves. L'ouverture d'un compte Facebook est également en projet.

Raoul LEBRAVE annonce la présentation du compte-rendu financier de l'année 2015 par l'expert-comptable et précise que ce travail de tenue des comptes est reconnu au sein du Comité Consultatif des réserves.



Présentation des comptes 2015 par Claudine CABRERA

- Les subventions sont stables
- Baisse de la taxe sur les passagers maritimes liée notamment au fait qu'il y a moins de rattrapage d'une année sur l'autre car cette taxe est reversée de manière annuelle et régulière.
- Relative stabilité des charges
- Diminution des amortissements
- Les charges sont récurrentes et liées au fonctionnement général des activités de l'association auxquelles s'ajoutent des conventions spéciales dédiées à une action complémentaire.
- Le résultat est positif avec un excédent de 672€. Une association régie par la loi de 1901 n'est pas là pour faire du bénéfice.
- Il y a tout de même la nécessité d'accroître les ressources propres.
- L'association est à jour des cotisations sociales et fiscales, les factures fournisseurs sont réglées.
- Les dettes sont principalement liées au fait que la prestation de l'ONF pour l'année 2015 est réglée en 2016 et que les cotisations sociales du 4^{ème} trimestre 2015 sont payées en 2016.
- Important de maintenir de la disponibilité afin de faire face au retard de subventions ou dépenses non prévues, comme les problèmes liés aux moyens nautiques
- La situation financière est saine, mais nécessite de poursuivre et développer les sources de financement

René DUMONT dit que la subvention ministérielle pour le fonctionnement des réserves est stable. Cette subvention sert à faire fonctionner la réserve et mener des actions régulières de base. Les autres actions doivent faire l'objet de demande de financements complémentaires comme le FEDER, IFRECOR ou le mécénat.

Raoul LEBRAVE s'interroge sur la possibilité de solliciter des subventions auprès des collectivités locales comme la communauté d'agglomération, la CARL.

Claudine CABRERA précise qu'une subvention exceptionnelle peut être demandée à la CARL mais celle-ci serait affectée à une opération précise.

Un débat s'instaure autour du sujet d'un potentiel partenariat entre l'association, la commune et la CARL qui a notamment récupéré la compétence touristique. L'Office municipal du tourisme représenté par Nathalie BORDY se propose de nous aider dans le cadre d'un partenariat avec la CARL, car elle est en lien direct avec eux.

Claudine CABRERA précise que la réserve naturelle de la Désirade a un fonctionnement déséquilibré et qu'aujourd'hui la subvention annuelle ne permet pas de couvrir l'ensemble des actions menées et ajoute que le reversement de la TPM va faciliter le fonctionnement.



M. Dahan Didier commissaire aux comptes (CAC) présente la mission qui lui a été confiée. Il précise qu'elle consiste à vérifier la régularité et la sincérité des comptes, ainsi que d'assurer la pérennité de l'association.

Il précise qu'en 2015 les comptes sont réguliers car ils suivent la loi et qu'ils sont sincères car ils représentent la réalité.

Il atteste donc que les comptes (bilan, l'exercice et les annexes) 2015 sont réguliers et sincères et qu'ils présentent une image fidèle du patrimoine de l'association.

Le président met les comptes 2015 à l'approbation de l'assemblée générale. Les comptes 2015 sont approuvés à l'unanimité.

Le CAC demande l'approbation des conventions entre les membres du conseil d'administration et l'association. Il précise qu'il n'y a aucune convention. **L'assemblée générale approuve ce point à l'unanimité les conventions.**

Après lecture du rapport aux comptes 2015 par le commissaire aux comptes qui indique qu'aucune convention n'existe, l'assemblée générale en prend acte et approuve à l'unanimité ledit rapport.

Présentation du bilan d'activités 2015 :

René DUMONT présente le bilan d'activités spécifique à la réserve naturelle de Petite Terre qui fait l'objet d'un rapport complet diffusé à tous les participants avant l'assemblée générale et consultable sur le site Internet des réserves.

Après avoir présenté brièvement l'ensemble des actions menées, un focus est fait sur l'action schéma d'accueil qui a débuté en septembre 2015. Il précise que les conclusions annoncent une dégradation du milieu naturel et principalement du lagon et qu'il est nécessaire d'améliorer la réglementation et avoir une gestion plus stricte de la fréquentation.

Le schéma d'accueil prévoit 2 leviers principaux, la quantité de personnes par jour et la qualité des usages. Différentes actions sont ainsi prévues comme la formation des croisiéristes, mise en place d'agrément (validation de formations pour le développement d'une activité commerciale) et la gestion de la fréquentation de la plaisance par l'obligation de réservation d'un nombre de place limité. L'autorisation pour un plaisancier se fera sur le site Internet et il y aura une obligation de prendre connaissance de la réglementation du site.



Eric DELCROIX présente le bilan d'activités spécifique à la réserve naturelle de la Désirade qui fait l'objet d'un rapport complet diffusé en assemblée générale et consultable sur le site Internet des réserves. Après avoir présenté brièvement l'ensemble des actions menées, un focus sur la mise en valeur de la zone d'accueil et des actions visant à suivre et protéger le cactus Têc à l'anglais.

Le président met le rapport d'activités 2015 à l'approbation de l'assemblée générale. Le rapport d'activités 2015 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture l'assemblée générale ordinaire 2016 à 11h00.

Assoc. TITÊ
Réserves Naturelles de la Désirade
Capitanerie - 97127 LA DESIRADE
Tê - 0590 21 29 93
Siret : 441 979 545 00026
www.reservepenitcaire.org

Le Président


Raoul Lebrave



Assemblée Générale Ordinaire 2016 le 5 juillet 2017 à La Capitainerie, 97127 La Désirade

Liste des présents et procurations

Nom/Prenom	Structure	e-mail/téléphone	signature
Jules Martha	Elue	marthajules0716@gmail.com	
DUTTOU, René	ONF	rene.duttou@onf.fr	
DEVEY Marie Christine	Elue	christinedevy@live.fr	
LEBRAND	Président	Titè	
CABRENT Claudine	CSA	cabrent@csa.com	
DEBOY Eric	Titè		
Nathalie Bondy	OMI Desirade	omb.desirade@gmail.com	
STENO Béatrice	Adhérent	beatrice.steno@gmail.com	
LEBRAND Laetitia	Adhérent	laetitia.lebrand@gmail.com	

Procurations : Emile SPENO (membre d'honneur), Jean-Louis PESTOUR (ONF, membre de droit), Cédric RUTIL (Trésorier, membre qualifié), Aurélie PLUTON (Secrétaire, membre qualifiée) et Alain PIBOT (Conservatoire du Littoral, membre de droit).



Assemblée Générale Ordinaire 2016 le 5 juillet 2017 à la Capitainerie, 97127 La Désirade

Compte-rendu et relevé de décisions

R. Lebrave ouvre l'assemblée générale à 11h,

Dans son discours d'introduction le Président dit qu'il souhaiterait que les membres du bureau s'impliquent davantage dans l'association il regrette que le Président soit trop souvent isolé pour exercer les tâches quotidiennes.

Claudine Cabrera, expert comptable, présente le compte de résultat de l'année 2016 elle précise que la taxe sur les passagers maritime est en hausse et que l'association a pu obtenir une subvention supplémentaire en cours d'année, mais qu'il faut aussi constater que les charges du bateau ainsi que les réparations sont en très forte hausse en 2016.

Une somme correspondant aux indemnités pour rupture conventionnelle du contrat de travail de Mme Lydie Largette a été provisionnée.

René Dumont précise qu'afin de rendre les budgets plus lisibles un tableau fait la synthèse des recettes et dépenses par grands postes d'activités aussi bien pour ce qui est réalisé que pour le prévisionnel. Ce document se trouve dans le rapport d'activité de l'année 2016.

René Dumont explique que des sommes plus importantes que prévues ont été engagées afin d'entretenir le balisage et les mouillages ces équipements étant indispensables à la sécurité et au bon fonctionnement de la réserve de Petite Terre.

Raoul LEBRAVE pense qu'il faudrait être plus exigeant avec les utilisateurs de mouillages mis à la disposition des visiteurs et peut être revoir le système de fixation des bouées en remplaçant les bouts en nylon par du câble en acier

Claudine Cabrera rappelle qu'un montant de plus de 50000€ a été consacré à cette tâche et indique que c'est beaucoup.

Didier Dahan, commissaire aux comptes certifie que les comptes sont réguliers et sincères et donne une image fidèle de la situation il indique également **qu'aucune convention n'existe entre les membres du bureau et l'association, l'assemblée en prend acte et approuve à l'unanimité ledit rapport.**



René Dumont présente succinctement le rapport d'activité de la réserve de Petite Terre, les documents ont été transmis avant l'assemblée générale.

Il présente notamment le projet Feder et les actions qui seront financés de cette manière.

Il donne aussi des précisions sur la réglementation en vigueur et en cours d'évolution des rapports entre les professionnels du tourisme autorisés à venir à Petite Terre, les plaisanciers et la réserve.

Eric Deleroix présente le bilan d'activités spécifique à la réserve naturelle de la Désirade qui fait l'objet d'un rapport complet diffusé en assemblée générale et consultable sur le site Internet des réserves. Après avoir présenté brièvement l'ensemble des actions menées, un focus sur le projet gaïac et fait un point sur le suivi de la pépinière et la réintroduction réalisée à Petite Terre.

Le président met le rapport d'activités 2015 à l'approbation de l'assemblée générale. Le rapport d'activités 2015 est approuvé à l'unanimité.

Raoul Lebrave fait le point sur le départ de Madame Largitte suite à sa demande d'obtenir une rupture conventionnelle de son contrat de travail. Madame Largitte a pris un avocat qui est chargé de cette négociation. Une somme de 10000€ a été provisionnée à cette fin.

Il est envisagé de recruter une personne dès que le départ de Madame Largitte sera effectif, sur un poste d'animateur et de chargé de tâche administrative.

Le président se fait également l'écho d'une augmentation des incivilités de la part de certains pêcheurs. Il souhaite qu'un rapport soit rédigé et transmis au Procureur.

Il précise que les gardes ont obligation de faire remonter toutes les incivilités dont il fera l'objet au président.

Questions diverses

Nathalie Bordy de l'Office du Tourisme dit que ce serait une bonne chose d'avoir un animateur à la Désirade et donne l'exemple d'un groupe de 240 randonneurs géologues sont venus visiter la réserve sans en avvertir au préalable la municipalité. Elle pense que la création d'un poste de guide pourrait permettre la vente de prestation et ainsi engendrer un revenu financier.

Raoul Lebrave dit que ce recrutement pourrait prendre la forme d'un emploi d'avenir.

Nathalie Bordy rappelle que la taxe de séjour doit être perçue à Petite Terre.

René Dumont dit être toujours dans l'attente des textes réglementaire qui permettent de mettre en place cette taxe dans les conditions de Petite Terre et précise que malgré une réunion qui s'est tenu en sous-préfecture en juillet 2016 la situation n'était toujours pas clarifiée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture l'assemblée générale ordinaire 2016 à 13h00.

Assoc. TITÈ
Réserves Naturelles de la Désirade
Capitainerie - 97127 LA DESIRADE
Tél.: 0590 21 29 93
Siret : 441 079 545 00026
www.reservepetiteterre.org

Le Président

Raoul Lebrave

Association Tité – Réserves Naturelles de la Désirade
Capitainerie – 97127 La Désirade – 0590 21 29 93
SIRET : 441 979 545 00026



Assemblée Générale Extraordinaire le 5 juillet 2017 à la Capitainerie, 97127 La Désirade

Compte-rendu et relevé de décisions

R. Lebrave ouvre l'assemblée générale à 13h10.

Afin de prendre en compte les évolutions de l'activité et du fonctionnement de l'association le Président propose à l'assemblée des propositions de modifications des statuts de l'association « Titè ».

Un document préparatoire avait été envoyé au préalable à l'ensemble des participants, la lecture de ce document appelle les remarques suivantes :

Article 4 : Remplacer le terme aux Abymes par en Guadeloupe

Article 7 : « ajouter élu pour une période de 6 ans »

Article 8 : Ajouter, Tout membre voulant faire partie du Conseil d'Administration devra être membre actif de l'association depuis au moins 1 an et à jour de ses cotisations, exception faite de la prochaine réunion électorale qui se tiendra avant la fin de l'année 2017.

Article 16 : ajouter à la dernière phrase « ou représenté »

Article 13 : ajouter à la fin du § « par les lois et règlement »

Ces modifications étant prises en compte le projet de nouveaux statuts est approuvé à l'unanimité. Le document complet est joint au présent PV.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture l'assemblée générale extraordinaire à 13h30.

La secrétaire

Aurélie Pluton

Le Président

Raoul Lebrave





Assemblée Générale Extraordinaire le 5 juillet 2017 à La Capitainerie, 97127 La Désirade

Liste des présents et procurations



Nom/Prénom	Structure	à mail/téléphone	
Jules Maille	Tité	marthe.gilbert@tité.org	
Jessica Roubil	Tité	marthe.gilbert@tité.org	
CEVY Jeanne Christine	Tité	christinecevy@tité.org	
CEP Tité	Tité	tité@tité.org	
CEVY Jeanne Christine	Tité	christinecevy@tité.org	
Mathieu Boudry	Tité	mathieu.boudry@tité.org	
Jean-Benoît Huber	Tité	jeanbenoit.huber@tité.org	
Alain Pibot	Tité	alain.pibot@tité.org	

Procurations : Emile SPENO (membre d'honneur), Jean-Louis PESTOUR (ONF, membre de droit), Cédric RUTIL (Trésorier, membre qualifié), Aurélie PLUTON (Secrétaire, membre qualifiée) et Alain PIBOT (Conservatoire du Littoral, membre de droit).



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELLOUPE

Compte rendu de la réunion du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle de la Désirade

Le 04 avril 2017

Le comité consultatif de la réserve naturelle à caractère géologique de la Désirade s'est réuni le 04 avril 2017 à 17h30, à la Sous-Préfecture de Pointe à Pitre, sous la présidence de M. JM Jumez, Sous-Préfet de Pointe à Pitre, représentant le Préfet de Guadeloupe.

Liste des personnes présentes :

BARTHELAT Fabien	DEAL
DELCROIX Eric	Association Titè
DUMONT René	ONF
LEBLOND Gilles	CSRPN
LEBRAVE Raoult	Président de l'association Titè
JUMEZ Jean-Michel	Sous Préfet de Pointe à Pitre
MIRA Eléonore	Conservatoire botanique des îles de Guadeloupe
PIOCHE Jean-Claude	Maire de la Désirade
ROUSTEAU Alain	UAG
SAINT AURET Alain	Association Titè
TRIFAUT Léa	ONF

1. Approbation du PV de la réunion du 27 septembre 2016

Ce document est approuvé à l'unanimité sans observation.

2. Compte rendu de l'exécution du budget 2016

Le budget de l'association Titè qui regroupe le budget des 2 réserves a été présenté par C.Cabrera lors du Comité Consultatif pour la réserve de Petite Terre.

3. Présentation du budget prévisionnel 2017

R. Dumont présente le budget 2016 de la réserve de la Désirade.
Aucune observation n'est faite.

4. Présentation des principales actions réalisées en 2016

E.Delcroix et L.Trifault présentent les principales actions réalisées en 2016 sur la réserve à caractère géologique de la Désirade. Le détail de l'activité étant décrit dans



le rapport d'activité remis aux participants avec les invitations seules les actions citées ci-dessous sont détaillées, il s'agit de :

:

- Suivi de la population d'Iguane des Petites Antilles
- Étude de l'avifaune
- Pépinière de Gaïac
- Création d'infrastructures de découverte de la réserve
- Restauration de vestiges

E.Mira demande quelles ont été les actions menées pour le *Melocactus intortus*.

L.Trifault répond que les actions pour cette espèce sont principalement menées au cours de l'année 2017.

E.Delcroix précise qu'à partir du mois d'octobre 2016 le personnel de la réserve à accélérer la mise en défens des melocactus sur la réserve naturelle et précise que plus de 80 individus sont ainsi protégés. Il ajoute qu'une stagiaire a travaillé en début d'année 2017 sur la mise en place d'un suivi par individu, avec un volet sanitaire, et par transect. Lors de la mise en place de ces suivis un constat a été fait qu'une majorité des cactus ont disparu entre 2015 et 2017, le *cactoblastis* est bien présent, même s'il est difficile de le diagnostiquer. Des arrachages de *Melocactus intortus* sont toujours pratiqués, ainsi qu'une destruction par les animaux errants. Le bilan est très négatif dans et hors de la réserve avec la perte de nombreux individus.

JC.Pioche, demande si un projet de réintroduction de cette espèce, similaire à celui pour le gaïac à Petite Terre, est envisagé.

L.Trifault, explique d'un projet de replantation de *Melocactus intortus* est en cours de réflexion avec la DEAL, le conservatoire botanique et en partenariat avec l'association des cactophiles des Antilles.

JC.Pioche précise qu'un éleveur en particulier, laisse divaguer ses cabris sur la réserve et dans le bourg.

E.Delcroix précise que la destruction de cette espèce est aussi d'origine humaine par le piétinement. Il propose une réflexion sur la mise en place d'un sentier pour limiter l'impact du piétinement sur cette espèce.

G.Leblood demande si ce n'est pas risqué d'introduire des *Melocactus intortus* sur une zone infectée par le *cactoblastis*.

JC.Pioche demande s'il est possible de réaliser des études scientifiques pour trouver des raisons, autres que celle de la maladie qui ne peut pas justifier autant de mortalité, à la disparition de cette espèce.

A.Rousteau précise que la situation est alarmante car tous les cactus sont menacés d'où l'importance de mettre en place une opération de conservation.

J.C.Pioche propose de sensibiliser la douane sur les prélèvements d'individus faits à Désirade.

E.Mira prévoit la rédaction d'un plan de conservation de l'espèce.

E.Delcroix insiste sur le besoin d'études et d'avis scientifiques en soutien aux actions réalisées pour la conservation de cette espèce.

J.C.Pioche explique que malgré l'existence d'un arrêté interdisant la divagation de cabris, la commune ne peut pas faire face à cette problématique de divagation car la Désirade n'est pas dotée de fourrière. Il insiste sur l'intérêt économique du cabri sur le territoire de la Désirade. Il précise également que la municipalité travaille sur le « toilettage » de l'arrêté municipal concernant la divagation des animaux domestiques pour permettre d'agir de manière coercitive en cas de besoin. Il souhaite que le personnel de la réserve soit impliqué dans l'application de ce futur arrêté municipal.

A.Saint Auret précise que les cabris sont une propriété privée alors que les cactus font partis du patrimoine commun de chacun à la Désirade.

E.Delcroix explique que jusqu'à présent l'équipe de la réserve était dans une politique de dialogue et d'échange avec l'ensemble des parties prenantes. Il précise que le décret de création de la réserve permet de sanctionner l'errance des animaux domestiques mais uniquement sur le périmètre de la réserve. Il propose donc de commencer à identifier le propriétaire des animaux divaguant, de les avertir officiellement de la réglementation et les conséquences sur l'environnement, puis si besoin de rédiger un procès-verbal d'infraction. Cette infraction est une contravention de 5^{ème} classe.

Le comité consultatif approuve cette stratégie à la vue des enjeux de conservation du *melocactus* et monsieur le Sous-Préfet souhaite être informé au préalable des sanctions en vue de sensibiliser le procureur.

L'assemblée ayant épuisé l'ordre du jour, la réunion est levée à 18h15.

Le Sous-Préfet de
Pointe à Pitre


Jean-Michel JUMÉZ

RNN de La Désirade budget prévisionnel 2018

Association : Titè					
Exercice 2018		Date de début : 1er janvier	Date de fin :		31-déc
CHARGES		MONTANT EN EUROS ⁽¹⁾	PRODUITS		MONTANT EN EUROS ⁽¹⁾
60 – Achats		26 900 €	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises		
Achats d'études et de prestations de services		14 000 €	Marchandises		
	suivi avifaune	6 300 €	Taxe Barnier		8 000 €
	Flore	700 €			
Achats non stockés de matières et fournitures		900 €	Prestation de services		
Fournitures non stockables			Produits des activités annexes		
Fournitures d'entretien et petit équipement		5 000 €	Billetterie		
Fournitures administratives			74 – Subventions d'exploitation		
Autres fournitures			État		75 150 €
61 – Services extérieurs		14 000 €			
Sous-traitance générale					
Locations		6 000 €	Région(s) :		
Entretien et réparation		1 000 €			
Assurance		2 000 €			
Documentation					
Mise en défends de la flore patrimoniale		5 000 €			
62 – Autres services extérieurs		7 500 €	Communes(s) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires					
Publicité, publication		1 000 €			
Déplacements, missions, réceptions		3 000 €	Organismes sociaux (à détailler) :		
Frais postaux et de télécommunications		1 000 €			
Services bancaires, autres		2 500 €			
63 – Impôts et taxes			Fonds européens		
Impôts et taxes sur rémunération		600 €	CNASEA (emplois aidés)		
Autres impôts et taxes			Autres recettes		
64 – Charges de personnel		33 500 €			
Rémunération des personnels					
Charges sociales			75 – Autres produits de gestion courante		
Autres charges de personnel			Cotisations		350 €
65 – Autres charges de gestion courante			Autres recettes		
66 – Charges financières			76 – Produits financiers		
67 – Charges exceptionnelles			77 – Produits exceptionnels		
			Sur opération de gestion		
			Sur exercices antérieurs		
68 – Dotation aux amortissements provisions pour renouvellement)		1 000 €	78 – Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES			TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS		
86 – Emplois des contributions volontaires en nature			87 – Contributions volontaires en nature		
Secours en nature			Bénévolat		7 800 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personnel bénévole		7 800 €	Dons en nature		
TOTAL DES CHARGES		91 300 €	TOTAL DES PRODUITS		91 300 €

⁽¹⁾ ne pas indiquer les centimes d'euros

⁽²⁾ Le budget doit être équilibré et doit faire figurer le montant de la subvention sollicitée

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Décret n° 2011-853 du 19 juillet 2011 portant création de la réserve naturelle nationale de La Désirade (Guadeloupe)

NOR : DEVL1030800D

Publics concernés : particuliers, collectivités, associations et professionnels.

Objet : création d'une réserve naturelle nationale en Guadeloupe.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : située sur le territoire de la commune de La Désirade, à l'est de l'île homonyme, la réserve naturelle nationale de La Désirade couvre une surface de 62 hectares. Cette réserve étant à caractère essentiellement géologique, le décret interdit de collecter et d'emporter des minéraux, roches et fossiles, d'exécuter des fouilles archéologiques et de prélever des matériaux, sauf à des fins scientifiques. Les activités de recherche ou d'exploitation de carrière ou minière, de prélèvement de sable sont interdites. Les activités pastorales et agricoles, ainsi que la chasse, sont interdites. Toute activité industrielle et commerciale est interdite, à l'exception de celles liées à la gestion et à l'animation de la réserve. La circulation des piétons, des cyclistes et des cavaliers est autorisée. Le pique-nique, le camping et le bivouac sont interdits.

Références : le présent décret peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre II du titre III de son livre III et son article L. 581-4 ;

Vu l'arrêté du préfet de la Guadeloupe en date du 21 novembre 2007 portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de réserve naturelle nationale géologique de La Désirade ;

Vu le dossier de l'enquête publique, notamment le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 4 février 2008 ;

Vu l'avis du conseil municipal de La Désirade en date du 27 février 2010 ;

Vu l'avis du conseil général de Guadeloupe en date du 15 juillet 2010 ;

Vu l'avis du conseil régional de Guadeloupe en date du 6 août 2010 ;

Vu la lettre par laquelle le préfet de Guadeloupe saisit le président du conseil général en vue de la consultation de la commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature en date du 2 septembre 2010 ;

Vu l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites en date du 4 octobre 2010 ;

Vu le rapport et l'avis du préfet de la région Guadeloupe en date du 24 juillet 2008 ;

Vu les avis du Conseil national de la protection de la nature en date des 27 juin 2006, 13 mars 2007, 19 mai 2009 et 26 octobre 2010 ;

Vu les avis et accords des ministres intéressés,

Décrète :

Art. 1^{er}. – Est classée en réserve naturelle nationale, sous la dénomination « réserve naturelle nationale de La Désirade » (Guadeloupe), la parcelle cadastrale suivante, identifiée par les références des documents cadastraux disponibles en juillet 2007 :

Commune de La Désirade

Section AM, parcelle 22, y compris les écueils volcaniques présents dans la zone marine.

La superficie totale de la réserve est d'environ 62 hectares.

Le périmètre de la réserve naturelle est inscrit sur la carte au 1/10 000 et la parcelle et les emprises mentionnées ci-dessus figurent sur les plans cadastraux au 1/5 000 annexés au présent décret. Ces pièces peuvent être consultées à la préfecture de Guadeloupe (1).

Art. 2. – La gestion de la réserve est organisée par le préfet dans les conditions prévues par les articles R. 332-15 à R. 332-22 du code de l'environnement.

Art. 3. – Les règles édictées par le présent décret sont applicables sur l'ensemble des espaces classés dans le périmètre de la réserve en vertu de l'article 1^{er}, à moins qu'il en soit disposé autrement.

Art. 4. – Il est interdit, sous réserve des activités et opérations autorisées par le présent décret ou en application de ses dispositions, dans la stricte mesure nécessaire à leur exercice ou déroulement :

- d'abandonner, de déposer ou de jeter tout produit, quel qu'il soit, de nature à nuire à la qualité de l'air, de l'eau, du sol, du sous-sol ou du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore ;
- d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris de quelque nature que ce soit ;
- de troubler la tranquillité des lieux en utilisant tout instrument sonore à l'exception de ceux nécessaires à l'exercice des activités de gestion et d'entretien prévues par l'article 6 ;
- de porter atteinte au milieu naturel en faisant du feu ou par des inscriptions autres que celles qui sont nécessaires à l'information du public.

Art. 5. – Il est interdit de collecter et d'emporter des minéraux, roches et fossiles, de prospecter et d'exécuter des fouilles archéologiques et de prélever des matériaux archéologiques, sauf autorisation délivrée par le préfet à des fins scientifiques, après avis du conseil scientifique.

Art. 6. – Il est interdit de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux végétaux non cultivés ou de les emporter en dehors de la réserve.

Toutefois, cette disposition ne s'applique pas :

1^o Aux activités et opérations autorisées par le présent décret ou en application de ses dispositions, dans la stricte mesure nécessaire à leur exercice ou déroulement ;

2^o Aux activités et opérations réalisées à des fins de gestion de la réserve et d'entretien des ouvrages et infrastructures inclus dans son périmètre ;

3^o Après autorisation de prélèvement délivrée à des fins scientifiques par le préfet, après avis du conseil scientifique.

Art. 7. – Les travaux publics ou privés modifiant l'état ou l'aspect de la réserve sont interdits. Toutefois, peuvent être autorisés par le préfet, après avis du conseil scientifique, les travaux nécessités par l'entretien et la gestion de la réserve ou par un impératif de sécurité publique ainsi que la remise en état des chemins existants, conformément au plan de gestion.

Art. 8. – Les activités agricoles et pastorales sont interdites.

Art. 9. – L'exercice de la chasse est interdit.

Art. 10. – Toute activité de recherche ou d'exploitation de carrière, de prélèvement de sable ou d'exploitation minière est interdite.

Art. 11. – Toute activité industrielle ou commerciale est interdite, à l'exception des activités commerciales liées à la gestion et à l'animation de la réserve naturelle qui peuvent être autorisées par le préfet, après avis du conseil scientifique.

Art. 12. – Sont autorisées, dans le respect des droits des propriétaires :

1^o La circulation des piétons ;

2^o La circulation des cyclistes et des cavaliers sur les sentiers identifiés par le plan de gestion et balisés à cet effet.

Les autres activités sportives et de pleine nature sont interdites, sauf autorisation délivrée par le préfet, après avis du conseil scientifique et conformément aux orientations du plan de gestion.

Art. 13. – La circulation des véhicules à moteur est interdite, à l'exception de ceux qui sont utilisés :

- pour l'entretien et la surveillance de la réserve ;
- par les services publics ;
- lors d'opérations de police, de secours ou de sauvetage.

Art. 14. – Le pique-nique, le camping et le bivouac sont interdits.

Art. 15. – L'utilisation à des fins publicitaires de toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve est soumise à autorisation du préfet, après avis du conseil scientifique.

Art. 16. – Jusqu'à l'approbation du plan de gestion de la réserve par le préfet, celui-ci peut prendre toute mesure qui s'avérerait nécessaire à la protection des intérêts que le classement a pour objet d'assurer, après avis du conseil scientifique.

Art. 17. – La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargée de l'outre-mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 juillet 2011.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

*La ministre de l'écologie,
du développement durable,
des transports et du logement,*
NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET

*Le ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration,*
CLAUDE GUÉANT

*La ministre auprès du ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration, chargée de l'outre-mer,*
MARIE-LUCE PENCHARD

(1) Le présent décret ainsi que les cartes au 1/10 000 et les plans cadastraux annexés peuvent être consultés à la préfecture de Guadeloupe, rue de Lardenoy, 97109 Basse-Terre Cedex.